



# Commerçant - Détaillant

Vente - Marketing

Apprentissage

Durée

3 ans

Tranche d'âge

- de 18 ans

18 à 25 ans

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Vendeur ou vendeuse dans l'âme ? La **formation de Commerçant - Détaillant** est pour toi !

En contact avec les clients et les grossistes, les apprenants vendeurs et apprenantes vendeuses **gèrent les différentes phases de l'acte de vente** en ayant une **bonne connaissance de la marchandise et de la surface commerciale**. En tant qu'expert du commerce, ils organisent la mise en évidence de la marchandise dans la surface commerciale, en magasin.

Les Commerçants - Détaillants sont des **intermédiaires** entre les producteurs, les grossistes et les consommateurs. Ils assurent la distribution de produits, c'est-à-dire le transport, le stockage, la sélection, la présentation et la vente au client.

Ils **vendent des produits** : alimentation, appareils ménagers, articles de mode... ou des services. Ils permettent au client de connaître, choisir et acheter des produits sans devoir s'adresser à chaque producteur.

Alors plutôt que de trainer dans les rayons, rends-toi dans l'un des Centres IFAPME pour débiter ta formation !

**La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation** via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-alternance>) : ± 1j. de cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

#### Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans un magasin, un commerce, un supermarché

Responsable de rayon

#### Débouché(s) future(s) formation(s)

Gestionnaire d'un point de vente (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/gestionnaire-dun-point-de-vente>) (adulte)

Collaborateur rayon frais (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/collaborateur-rayon-frais>) (adulte)

Technico-commercial secteur construction (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/technico-commercial-pour-le-secteur-de-la-construction>) / secteur alimentation (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/technico-commercial-pour-le-secteur-de-l'alimentation>) / vins et spiritueux (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/technico-commercial-en-vins-et-spiritueux>)

#### Point(s) fort(s)

Inscription gratuite Contact client Activités variées Sur le terrain

#### Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française Correspondance avec le Certificat de qualification délivré par l'enseignement secondaire

## Aptitudes

L'activité s'effectue le plus souvent en position debout avec de nombreux déplacements à l'intérieur du magasin et de ses annexes (ateliers, réserves, chambres froides, etc.). Elle comporte la manutention de charges qui peuvent être lourdes. Le port d'un uniforme peut être imposé. Les horaires peuvent varier; le magasinier peut être amené à travailler le samedi, le dimanche et en soirée.

---

## Programme

### Cours de connaissance générale :

Français

Mathématique

Commerce

Droit

Monde contemporain.

### Cours professionnels :

#### 1ère année :

W00/1 Introduction à l'acte de vente (56h)

W00/1 Découverte et adaptation à la vie professionnelle (52h)

W00/1 Aménagement du magasin (mise en évidence) (48h)

W00/1 Intégrer les notions de sécurité et dév. dur. vie apprenti (24h)

#### 2ème année :

W00/2 Manutention de la marchandise (12h)

W00/2 Aménagement du magasin (12h)

W00/2 Acte de vente (72h)

W00/2 Découverte du monde professionnel (16h)

W00/2 Évaluation formative MAC 2 (8h)

#### 3ème année :

W00/03 Suivi du travail de fin de formation (12h)

W00/03 Prévention du vol (8h)

W00/03 Manutention et réassort de la marchandise (26h)

W00/03 Informatique (8h)

W00/03 Gestion du poste caisse (22h)

W00/03 Aménagement du magasin (42h)

W00/03 Acte de vente (32h)

---

## Conditions d'accès à une formation pour jeunes

### Age

Avoir 15 ans accomplis au moment de votre inscription.

L'âge maximum varie en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

### Parcours

Avoir fréquenté 2 années du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4 ;

Ou avoir réussi la 3<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4 ;

Ou avoir fréquenté la 3<sup>e</sup> année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4 ;

Ou avoir fréquenté la 2<sup>e</sup> phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Ou vous disposez d'un document annonçant que vous pouvez poursuivre votre formation en alternance. Ce document est rédigé par le conseil de classe de l'établissement que vous quittez.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux **mentions indiquées dans la fiche formation** que vous consulterez.

---

## S'inscrire à une formation pour jeunes

## Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un **Service IFAPME** (<https://www.ifapme.be/services>).

## S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un **Service IFAPME** (<https://www.ifapme.be/services>) près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous  **votre parcours de formation**  en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motivations, de votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

votre carte d'identité ;

votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;

les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.



## Charleroi

Rue Avérois 5 6000 Charleroi

071 28 10 00

Du lundi au vendredi : de 9h à 20h30

Le samedi : de 9h à 11h30

/

[info.charleroi@ifapme.be](mailto:info.charleroi@ifapme.be)

### Type d'inscription

Au Service IFAPME

Bon à savoir

Pour vous inscrire, contactez le Service IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) le plus proche de chez vous.

Vous n'avez pas trouvé toutes les infos que vous cherchiez? Prenez contact avec nos conseiller(e)s!